

Les Contrats territoriaux d'exploitations

Chaque année, quelques Sœurs et Frères des Campagnes se retrouvent un week-end pour réfléchir à l'une ou l'autre réalité du Monde Rural. Comme dit l'un d'eux, *ça nous émoustille sur les préoccupations de nos contemporains !*

Ils partent toujours de situations concrètes des régions où ils vivent. Cette année, ils ont échangé sur les CTE (Contrats territoriaux d'exploitations). Sœur Rachel est allée interviewer Élisabeth BAILLIET, animatrice-formatrice dans une association du Loiret.



Élisabeth, tu es branchée sur les CTE. À quel titre es-tu impliquée ?

— Je suis animatrice-formatrice d'une Association de Formation Collective à la Gestion dans le Loiret (L'AfoCG 45). Cette association a pour mission de permettre aux agriculteurs d'être le plus autonomes possible au niveau de la gestion de leur exploitation. Quand je dis "gestion", il s'agit de tout ce qui touche à la décision ; cela ne se limite pas à la comptabilité. Nous y faisons entrer autant la dimension humaine qu'économique et financière.

Quelqu'un disait : « Si on sait pourquoi on prend une décision, on pourra l'assumer. »

Et les CTE, de quoi s'agit-il ?

— Un CTE est un contrat entre l'agriculteur et l'État, dans le but de stimuler l'agriculteur à prendre davantage en compte les facteurs d'environnement, de créations d'emplois, de demande des consommateurs.

Le CTE veut aider l'agriculteur à inscrire son projet dans une dimension de territoire, sans perdre de vue le potentiel économique que l'exploitation doit maintenir.

Le contrat est de cinq ans. Il laisse le temps de changer de système d'exploitation sans créer de déséquilibre financier et permet de faire l'apprentissage de nouvelles méthodes pour avoir envie de les conserver.

Les aides apportées par les CTE permettent à certains de faire un nouveau pas.

Qui sont les agriculteurs qui se lancent dans les CTE ?

— Il y a deux catégories, les opportunistes qui se disent : « Puisque l'État prélève de l'argent par la "modulation", * il faut essayer d'en récupérer un peu », et ceux qui ont un vrai projet dans l'esprit des CTE.

Sont-ils nombreux ?

— Les dossiers de création sont en augmentation. Aujourd'hui, ils dépassent les moyens humains que nous avons, et l'agriculteur doit attendre parfois plusieurs mois. Beaucoup de structures ont dû embaucher. En une année, quatorze dossiers ont été étudiés par l'AfoCG. Dix sont validés, et les quatre autres en cours. Dans le Loiret, il y a une centaine de CTE suivis par différents organismes.

Les dossiers à remplir ne risquent-ils pas de décourager des agriculteurs ?

— A l'AfoCG, nous les réalisons avec eux, après un travail de groupe. Il faut du temps pour mûrir et reformuler le projet afin qu'il soit accepté.

Un dossier de demande de CTE se compose d'une partie rédaction, présentation de l'exploitation, ses atouts, les contraintes, les actions envisagées, leur financement, et d'une partie administrative, le document officiel.

On demande à l'exploitant de regarder tous les facteurs de production de l'exploitation : la main-d'œuvre, les bâtiments, le foncier, le matériel nécessaire, les différentes productions, la conduite de ces productions sur le plan de l'environnement. On fait un petit tour des éléments paysagers de l'exploitation. La réflexion qui en découle est toujours positive.

Peux-tu citer des exemples de projets donnant droit à une validation CTE ?

— Chaque dossier comporte des Mesures agricoles et environnementales (MAE), ainsi que des investissements divers. Le stockage revient souvent pour des agriculteurs *bios* ou ceux qui visent une démarche de qualité. À titre d'exemple, un arboriculteur décide de limiter les interventions chimiques et l'irrigation, et construit une chambre froide pour valoriser une partie de sa production en vente directe.

Les *bios* ou futurs *bios* sollicitent les aides CTE pour les équipements spécifiques de travail du sol ou d'entretien des cultures.

Un groupement d'employeurs s'est mis en place entre cinq voisins. Il a permis deux emplois. Deux des employeurs ont pu l'intégrer à leur CTE.

Que disent les agriculteurs de cette démarche, que produit-elle ?

— Ils ont constaté que l'échange permet d'approfondir la réflexion sur le sens du projet. Le regard et la parole des autres aident à se poser plus de questions, de vraies questions, aident à se remettre en cause. « Est-ce que ma façon de faire correspond à ce que je veux être, à ce que je veux vivre ? ». Cela ouvre de nouvelles perspectives, de nouvelles idées, de nouveaux possibles. L'expérience des autres permet d'ajuster les décisions.

Les CTE interpellent. Des questions nouvelles se posent, par exemple devant le constat de surproduction de fumiers. Sont-ils bien valorisés sur ma ferme ? Planter des haies ? Oui, mais comment bien faire ? Que peut apporter une haie ? Quelles essences seront appropriées ?

Des besoins de formation naissent.

Et toi, qu'en dis-tu ?

— Toutes les structures n'ont pas la même approche, cela dépend aussi du technicien. Pour nous, à l'AfoCG, l'aspect humain est très important. Les agriculteurs qui s'adressent à nous sont prêts à un travail de groupe, à se laisser interpeller. Des idées en dormance se réveillent et prennent forme, l'entraide se développe.

**Élisabeth BAILLIET
Chevillon (Yonne)
interrogée par
Sœur Rachel VERMEERSCH
Prieuré Sainte-Colombe
Saint-Martin-sur-Ouanne (Yonne) ■**

* Modulation. Quand on atteint un certain niveau d'aide à l'hectare (PAC), un calcul est pratiqué pour qu'une partie soit reversée. Cette *tirelire* est destinée, entre autre, à financer les CTE.